



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le 7 juillet 2023 à 15h30

Le Conseil Municipal de la Commune des SALLES SUR VERDON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Denise GUIGUES, Maire en exercice.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 3 juillet 2023

PRESENTS :

André GUIGUES	2 ^{ème} adjoint
Denise GUIGUES	Maire
Philippe MURTAS	Conseiller municipal
Alina ORANGE	Conseillère municipal
Julien PAULET	Conseiller municipal
Gilles PERRIER	Conseiller municipal

ABSENT AVEC PROCURATION :

Sébastien BOVERO	Conseiller municipal
------------------	----------------------

ABSENT :

Alain BATTAGLINI	1 ^{er} adjoint
Michel BLAIN	3 ^{ème} adjoint
Damien FIROUD	Conseiller municipal
Chantal ROGER-ROBERT	Conseillère municipale

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 6

Votants : 7

N° 23/2023 – DELIBERATION RELATIVE A UNE DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'AIDE AUX COMMUNES

Madame Le Maire explique aux membres du Conseil Municipal la nécessité de solliciter des aides auprès du département dans le cadre de l'AIDE AUX COMMUNES concernant le projet communal suivant :

INSTALLATION DE TOILETTES SECHES

Compte tenu de la fréquentation touristique, plusieurs toilettes écologiques ont été installés aux abords du lac, notamment sur les de Commandon et Charoup, Les Ruisses et la Vigne d'Aiguines.

Le projet ici présenté porte sur le remplacement d'une unité, aujourd'hui vétuste, installée au niveau de la plage surveillée de Margaridon.

Une demande de subvention a auparavant été approuvée en conseil le 30 avril 2021 (délibération n°20/2021), cependant il est nécessaire de renouveler celle-ci auprès du département (à leur demande).

L'aide sollicitée est répartie selon la programmation définie ci-dessous :



OPERATION	MONTANT HT	SUBVENTION DEPARTEMENT AIDE AUX COMMUNES	%	FONDS PROPRES	%
INSTALLATION TOILETTES SECHES	47 705€	38 164€	80%	9 541€	20%

Le reliquat pourra être envisagé sur les fonds propres de la commune.

Afin de compléter le dossier de demande de subvention, une délibération est demandée fixant le plan de financement ci-dessus présenté, la nature et l'étendue du projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

APPROUVE la proposition de Madame Le Maire.

ARRETE le plan de financement comme proposé ci-dessus

AUTORISE Madame le Maire à solliciter une subvention auprès du Département au titre de l'AIDE AUX COMMUNES.

Fait et délibéré aux SALLES SUR VERDON
Les jours, mois et ans susdits
Le Maire,
Denise GUIGUES



LE MAIRE
Denise GUIGUES